

2024\_045

Département  
des  
Bouches-du-Rhône

République Française

Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

2024\_1\_DGS

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Portant modification du lieu**

Pour le Maire empêché de la Commune de la FARE LES OLIVIERS, le Premier Adjoint,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-24,  
Considérant les circonstances exceptionnelles provoquées par le décès de Monsieur le Maire,  
Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la municipalité,  
Considérant que la salle du conseil municipal ne réunit pas les conditions de sécurité nécessaires pour l'accueil des membres du conseil municipal et du nombreux public attendu.

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** : La séance du Conseil municipal du 8 février 2024 se tiendra, à titre exceptionnel, dans la salle du Centre Culturel Jean Bernard.

Fait à La Fare les Oliviers, le 2 février 2024.

Pour le Maire empêché,

Joël YERP  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

